

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS SOUS STATUT DE 1998 DU 21 DECEMBRE 2010

Concours : Comme convenu lors de la CCP de juin 2010, statut publié ou non, des recrutements par voie de concours auront lieu en 2011.

CDD : En raison du recrutement des T.E. et A.T.E. et afin de respecter les E.T.P. (équivalents temps plein) octroyés à l'ONCFS, un certain nombre de CDD n'ont pu être renouvelés pour l'année prochaine.

Avancements : Seule la filière administrative a pu bénéficier d'avancements : 2 avancements de B 2^{ème} classe à 1^{ère} classe, 3 de C 2^{ème} classe à 1^{ère} classe et également 3 de C 1^{ère} classe à hors classe. *La majorité des prises de décisions de ces avancements a tenu compte des reclassements nécessaires pour le futur statut. Les engagements sur le sujet sont toujours d'actualité et respectés tant par vos représentants que par l'administration.*

Mutation : Constat est à nouveau fait que malgré le nombre de postes publiés, il y a très peu de demandes de mutation. Un point de débat a eu lieu à cette CCP : Si par nécessité de service justifiée un poste publié réclame un temps plein et qu'un candidat à mutation est à temps partiel choisi et souhaite le rester, peut-il se voir refuser le poste ? La réponse fut unanime : à partir du moment où il ne s'agit pas d'un congé maternité (ou paternité) à temps partiel, la réponse est oui. Il a été clairement signalé qu'une demande de temps partiel ne saurait être accordée que dans un certain laps de temps et avec une certaine évolution du poste. *Si c'est clairement justifié, comment infliger une masse de travail supplémentaire à des agents d'un même service pour palier au temps partiel arrivant, alors que ces agents sont au maximum de leur capacité ?*

Communication sur le futur statut des Agences de l'Eau/ONEMA/ONCFS :

Le projet de statut est dans le circuit des signatures de la fonction publique et du budget. Nul ne peut connaître sa date d'aboutissement. Cependant, le SNE-FSU a tenu les engagements pris : aucune publication des projets de texte tant qu'ils ne sont pas validés mais simplement une communication orale à toutes celles et ceux qui le désirent en précisant bien que cette communication est faite sous réserve de la publication des textes tels que nous les connaissons. A ce jour, rien ne confirme le fait que les textes vont rester inchangés : les différents signataires peuvent apposer des modifications à ce projet.

Vos représentants restent à votre disposition tous renseignements complémentaires

Nous contacter : sne@oncfs.gouv.fr